



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**BUREAU SYNDICAL PNRFO**  
**Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc**  
**Naturel de la Forêt d'Orient (SMAG PNRFO)**

\*\*\*\*\*

**SEANCE DU 15 MARS 2024**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	11	11 + 5 pouvoirs

Date de convocation 6 mars 2024
------------------------------------

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mars à dix heures, le BUREAU SYNDICAL PNRFO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en BUREAU SYNDICAL PNRFO, qui a eu lieu Maison du Parc, sous la présidence de **Jésus CERVANTES**, Président.

**Présents** : **Jésus CERVANTES, Hervé CHAMBON, Alain CHENET, Marielle CHEVALLIER, Patrick DYON, Claude HOMEHR, Gilles JACQUARD, Gilles LOYER, Maxence MEUNIER, Marc SEBEYRAN, Marie-Hélène TRESSOU.**

**Absents** : **Christophe AUBRY, Philippe BORDE, Isabelle HELIOT-COURONNE.**

**Représentés** : **Christian DENORMANDIE à Patrick DYON, Annie DUCHENE à Maxence MEUNIER, Pascal HENRI à Marc SEBEYRAN, Olivier JACQUINET à Gilles JACQUARD, Philippe PICHERY à Claude HOMEHR.**

**Monsieur Hervé CHAMBON** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Attribution des lots du marché public 2023-1 : « Mise en œuvre des documents d'objectifs de 5 sites Natura 2000 animés par le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient ».**  
**N° de délibération : BS02\_15032024**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	5	16	0	0	0

Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient assure la mise en œuvre des documents d'objectifs de 6 sites Natura 2000 de son territoire :

- Site 08 : Pelouse des Brebis
- Site 45 : Prairies de Courteranges (aucune action prévue dans le cadre du programme d'actions 2023-2025)
- Site 60 : Forêt d'Orient
- Site 64 : Forêts et clairières des Bas-Bois
- Site 94 : Carrières souterraines d'Arsonval
- Site 201 : Lacs de la Forêt d'Orient

Les actions prévues pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025 suivent le programme d'actions 2023-2025 validé en comité de pilotage et répondent aux documents d'objectifs des sites Natura 2000 animés par le PnrFO. Des conventions financières ont été signées avec la Région et l'Europe (FEDER), permettant au Syndicat mixte d'engager des prestations.

Un marché à procédure adaptée a été lancé le 13 octobre 2023 pour la réalisation d'études scientifiques et d'actions d'animations. La réalisation des actions du marché est prévue pour la période allant depuis sa date de notification jusqu'au 15 novembre 2025.

Ce marché comprend un ensemble de 8 lots. Le tableau ci-dessous récapitule les structures ayant répondu au marché, ainsi que les propositions établies suite à la Commission d'Appels d'Offre réunie le 09 février 2024.

Numéro du lot	Nom du lot	Organisme(s)	Montants prévus (TTC)	Montants proposés (TTC)	Propositions de la CAO
1	Animation du site	CENCA	21 200€	12 960 €	Avis favorable à

	08 « Pelouse des Brebis »				l'attribution du lot au CENCA
2	Animation du site 94 « Carrières souterraines d'Arsonval »	CENCA	21 730 €	15 930 €	Avis favorable à l'attribution du lot au CENCA
3	Etudes et animation des mares forestières sur les sites 60 et 64	CENCA	18 020 €	17 010 €	Avis favorable à l'attribution du lot au CENCA
4	Animation en forêt privée des sites 60, 64 et 201	Aucune offre reçue	25 080 €		Relance par procédure simplifiée (mise en concurrence)
5	Etudes et animation sur les chiroptères du site 60	CENCA	12 720 €	14 490 €	Lancement d'une procédure de négociation
6	Etudes de l'état de conservation des habitats forestiers du site 60 « Forêts et clairières des Bas-Bois »	Aucune offre reçue	19 080 €		Relance par procédure simplifiée (mise en concurrence)
7	Etudes et animation des étangs sur les sites 60, 64 et 201	CENCA	21 465 €	12 960 €	Avis favorable à l'attribution du lot au CENCA
8	Suivis et sensibilisation ornithologique sur le site 201 « Lacs de la Forêt d'Orient »	Aucune offre reçue	38 880 €		Relance par procédure simplifiée (mise en concurrence)

Concernant le lot 5, et suite aux échanges avec les partenaires financiers, en cas d'échec de la négociation, le coût supplémentaire au budget prévisionnel (1 770 € TTC) pourra être compensé par les autres lignes budgétaires des autres lots (en sous-réalisation).

**Le Bureau syndical, à l'unanimité, décide de :**

- Accepter l'attribution des lots du marché, conformément à la décision de la Commission d'Appels d'Offre du 09 février 2024 ;
- Autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Jésus CERVANTES, Président



Jésus CERVANTES  
2024.03.18 08:55:32 +0100  
Ref:6158708-9209117-1-D  
Signature numérique  
le Président

Jésus CERVANTES